Communauté d'agglomération

Poissy Achères Conflans Sainte Honorine - 78

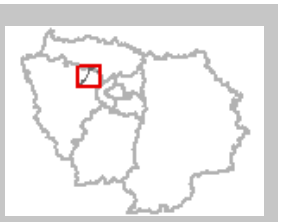

Statuts en date du 17/12/2014

Mise à jour : Mars 2015
www.iau-idf.fr

Le groupement

La communauté de communes Poissy, Achères, Conflans-Sainte-Honorine est créée à compter du 1er janvier 2014. Comme son nom l'indique, elle regroupe les communes d'Achères, de Conflans-Sainte-Honorine et de Poissy, situées dans le nord est du département des Yvelines. Elle est principalement limitrophe de la communauté de communes Saint-Germain Seine et Forêts créée, également, au 1er janvier 2014 et de la communauté d'agglomération des 2 Rives de Seine.

Le périmètre de la communauté diffère de celui qui figurait dans le schéma départemental de coopération intercommunale des Yvelines adopté en décembre 2011, qui prévoyait la création d'une intercommunalité associant 13 communes autour de la ville Saint-Germain-en-Laye. Ce nouveau périmètre a été approuvé par délibération favorable des trois communes concernées et accord de la commission départementale des Yvelines réunie le 12 décembre 2012.

La population intercommunale atteint 92 201 habitants (population municipale au recensement de 2012) pour les 3 membres. La commune la plus peuplée est Poissy (37 597, soit 41 % du total intercommunal).

La communauté exerce les compétences suivantes :

- les compétences obligatoires des communautés de communes : développement économique et aménagement de l'espace ;
- les compétences optionnelles suivantes : environnement, action sociale d'intérêt communautaire et voirie d'intérêt communautaire ;
- la compétence facultative suivante : santé

En 2014 la communauté est dotée des compétences lui permettant de se transformer en communauté d'agglomération au 1er janvier 2015.

L'arrêté de projet de périmètre de fusion de la CA Mantes-en-Yvelines, de la CA des Deux Rives de la Seine, de la CA Poissy-Achères-Conflans Sainte Honorine, de la CA Seine & Vexin, de la CC des Coteaux du Vexin et de la CC Seine-Mauldre a été pris le 29 mai 2015. Les communes et établissements publics disposent d'un délai d'un mois pour donner leur avis.

Sommaire

Le groupement 1
Composition 2
Représentation des communes 2
Compétences et réalisations 2
Atlas 4
Population 4
Taux de logements sociaux 4
Zones d'activités économiques 5
Potentiel financier 5
Revenu des ménages 6
Politique de la ville 6

Fiche d'identité

Communauté de communes créée le 01/01/2014, transformée en communauté d'agglomération le 01/01/2015

Nombre de communes adhérentes au 01/01/2015 : 3

Nombre d'habitants (2012) : 92 201

Régime fiscal (2013) : non renseigné

Président : Monsieur Karl Olive, maire de Poissy

Hôtel de Ville
Place de la République
78300 Poissy
Tél. : 01 39 22 56 40

Commune siège : Poissy

IAU INSTITUT D'AMÉNAGEMENT ET D'URBANISME ÎLE-DE-FRANCE

Composition communale

Achères, Conflans-Sainte-Honorine, Poissy

Représentation des communes

Nombre total de délégués : 42
Nombre de délégués par commune : 17 délégués (Poissy), 16 délégués (Conflans-Sainte-Honorine), 9 délégués (Achères),
Soit en moyenne : 1 délégué / 2 195 habitants

Compétences et réalisations

Les compétences de la communauté d'agglomération [ ] (statuts du 17/12/2014) sont classées ci-dessous, selon leur caractère obligatoire, optionnel ou facultatif.

Compétences obligatoires

Actions de développement économique

- **Zones d'activités économiques**
- **Actions de développement économique**

Intérêt communautaire

ZAE

La zone dite des communes sur la commune d'Achères ;
la zone dite des Boutries sur la commune de Conflans-Sainte-Honorine ;
la zone dite du Technoparc sur la commune de Poissy.

Actions de développement économique

En faveur des entreprises :
- l'animation d'évènements en direction des entreprises ;
- les actions en faveur de la création d'entreprises ;
- la promotion économique du territoire communautaire.

En faveur de l'emploi, hors dispositifs locaux, soit :
- les actions menées par la Maison de l'Emploi Seine Amont 78 ;
- les actions menées par les missions locales ;
- les Forums de l'emploi.

Aménagement de l'espace

- **Transports (hors transport scolaire)**
- **Transport à la demande**
- **Création, aménagement et entretien des pistes cyclables en site propre**
  en dehors du domaine de la voirie communale
- **L'écomobilité**
  : les politiques vélos et les dispositifs de voitures en libre-service ainsi que l'étude de projets relatifs à l'écomobilité d'intérêt communautaire

- **Aménagement des berges de Seine**
- **Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur**
- **Plan local d'urbanisme**
  , document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale
- **Création et réalisation de zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire**

Intérêt communautaire

Aménagement de l'espace

Les actions relatives à l'aménagement des berges, relevant du champ de compétence du Syndicat Mixte d'aménagement, de gestion et d'entretien des berges de Seine et Oise (SMSO).
Les études sur les aménagements futurs des berges de Seine.

Habitat

- **PLH**
- **Logement social**
- **Actions en faveur des personnes défavorisées**
- **Interventions sur le parc immobilier**
- **Réserves foncières pour l'équilibre social de l'habitat**

Politique de la ville

- **Dispositifs contractuels**
- **Dispositifs locaux**
- **Elaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contat de ville**
- **Programmes d'actions définis dans le contrat de ville**
-

Compétences optionnelles

Protection et mise en valeur de l'environnement

- **Déchets des ménages**
- **Elaboration d'un Plan Climat Energie Territorial**
- **Plan de Prévention du Bruit dans l'environnement**

Action sociale d'intérêt communautaire

- **Mise en place et coordination d'une politique d'accueil et d'hébergement temporaire des personnes victimes de violence conjugale**
  (dispositif FLORA)

Voirie

- **Création, aménagement et entretien des voiries ouvertes à la circulation**
  comprises dans le périmètre des trois ZAE décrites dans l'intérêt communautaire du développement économique
- **Parcs de stationnement**

Compétences facultatives

Santé

- **Actions en faveur d'un meilleur accès aux dispositifs locaux relatifs à la santé**

Atlas cartographique

Les cartes ci-dessous présentent le périmètre de la communauté au 01/01/2015.

Population en 2011

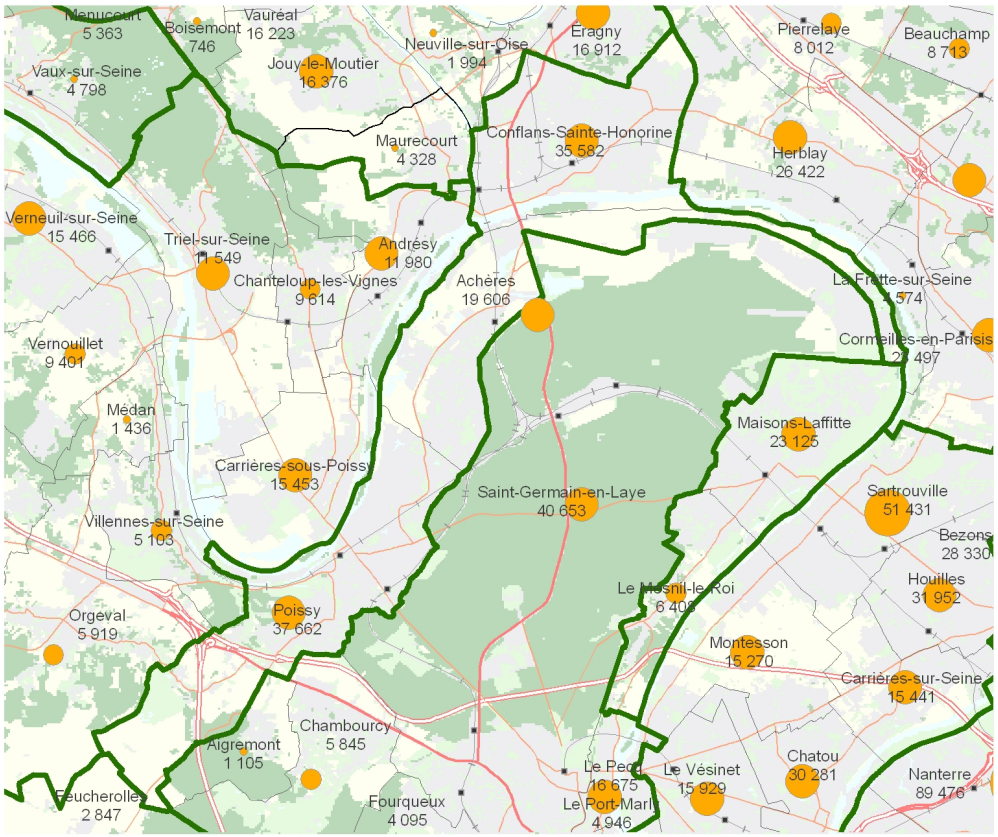

Nombre d'habitants (population municipale)

moins de 5 000
de 5 001 à 10 000
de 10 001 à 50 000
de 50 001 à 75 000
de 75001 à 100 000
plus de 100 000

Limites administratives

Limite de commune
Limite de département
Limite intercommunale en 2014

Réseaux de transport

Autoroute
Nationale
Départementale
Gare et réseau ferré ou RER

Occupation du sol en 2012

Espaces boisés
Autre rural *(cultures, friches)*
Cours d'eau, plan d'eau
Urbain ouvert *(parcs et jardins, sports, terrains vacants)*
Espace construit *(habitat et équipement)*

0 0,5 1 km

N

Sources : INSEE 2014, Population municipale 2011 IAU-îdF

Taux de logements sociaux en 2012

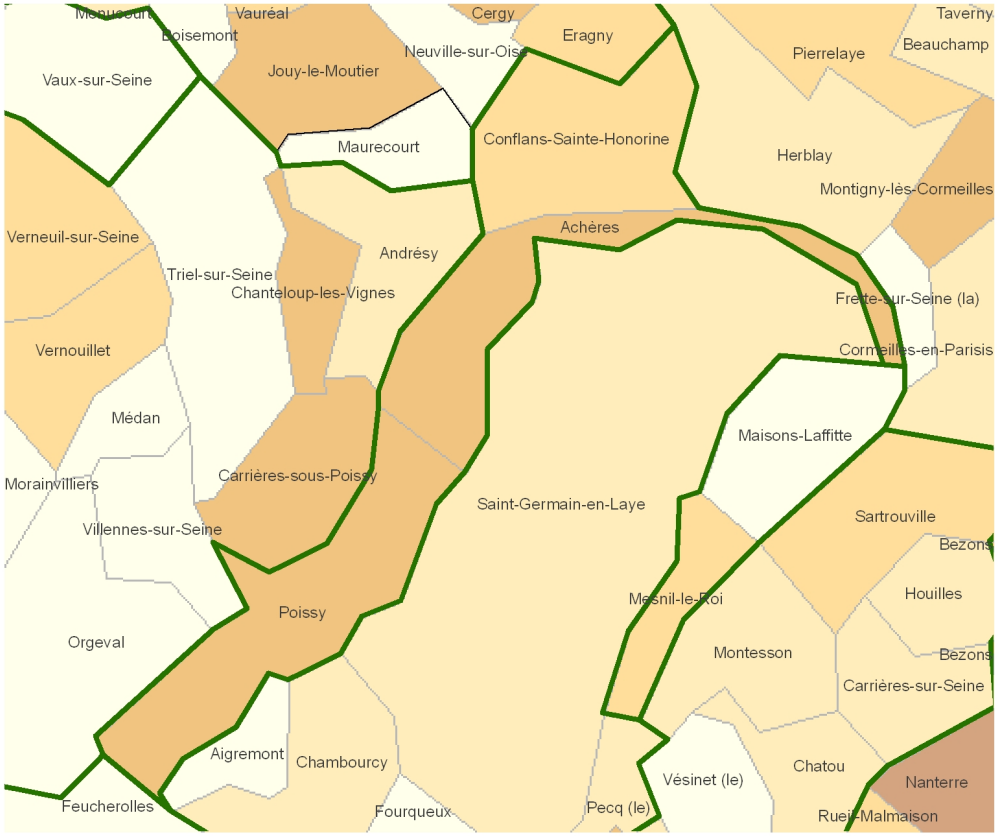

de 0 à 10 %
de 10 à 20 %
de 20 à 30 %
de 30 à 50 %
plus de 50 %

Limites administratives

Limite de commune
Limite de département
Limite intercommunale en 2014

0 0,5 1 km

N

Sources : DGI, DGCL 2013 IAU-îdF

Zones d'activités économiques en 2012/2013

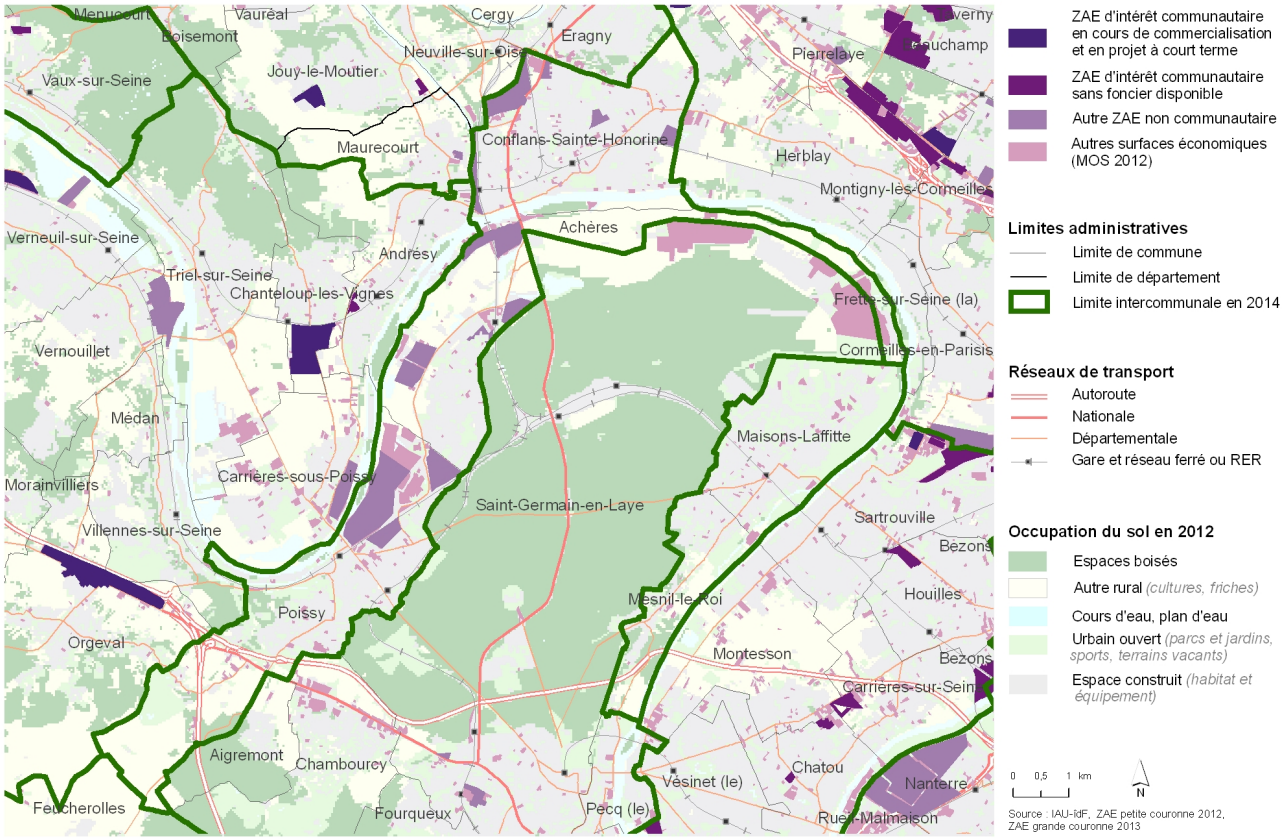

Potentiel financier en 2012 (en Euros par habitant)

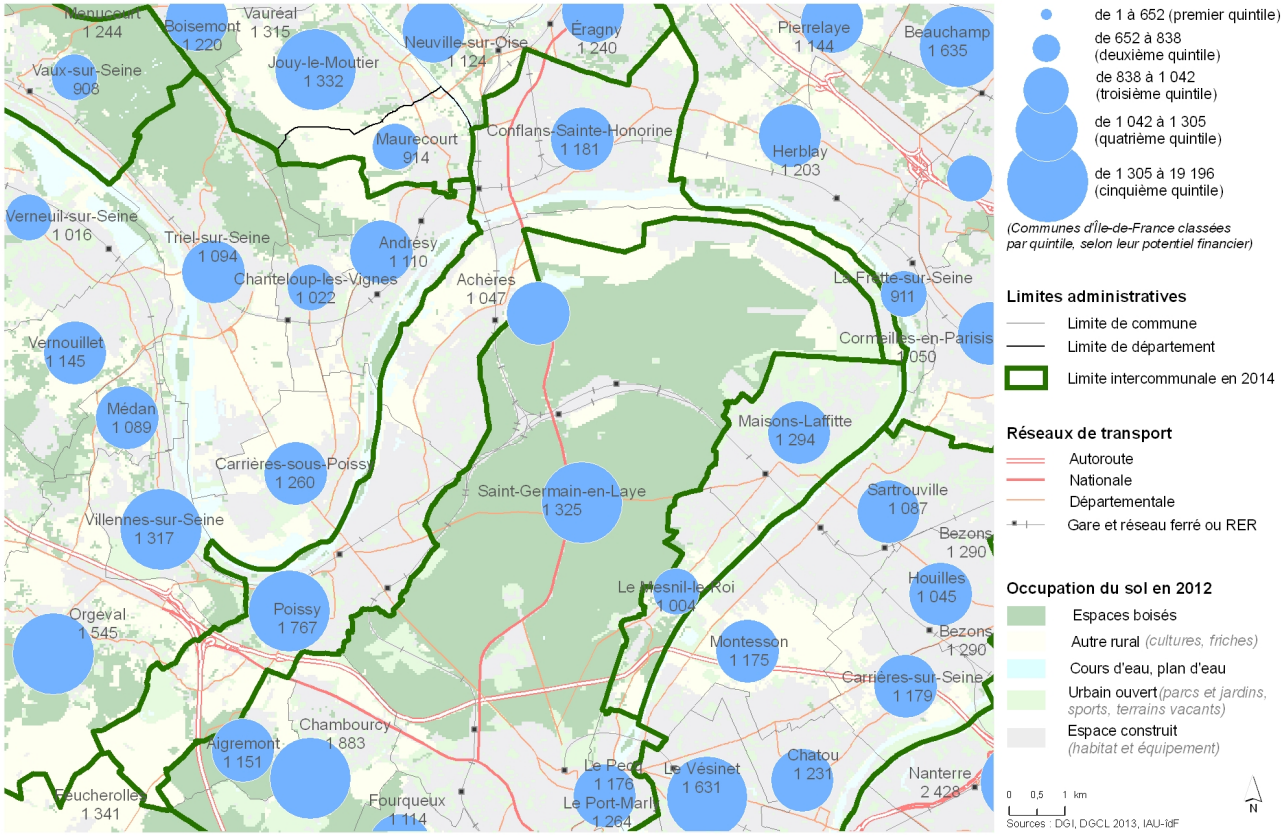

Revenu des ménages en 2011 (en Euros par habitant)

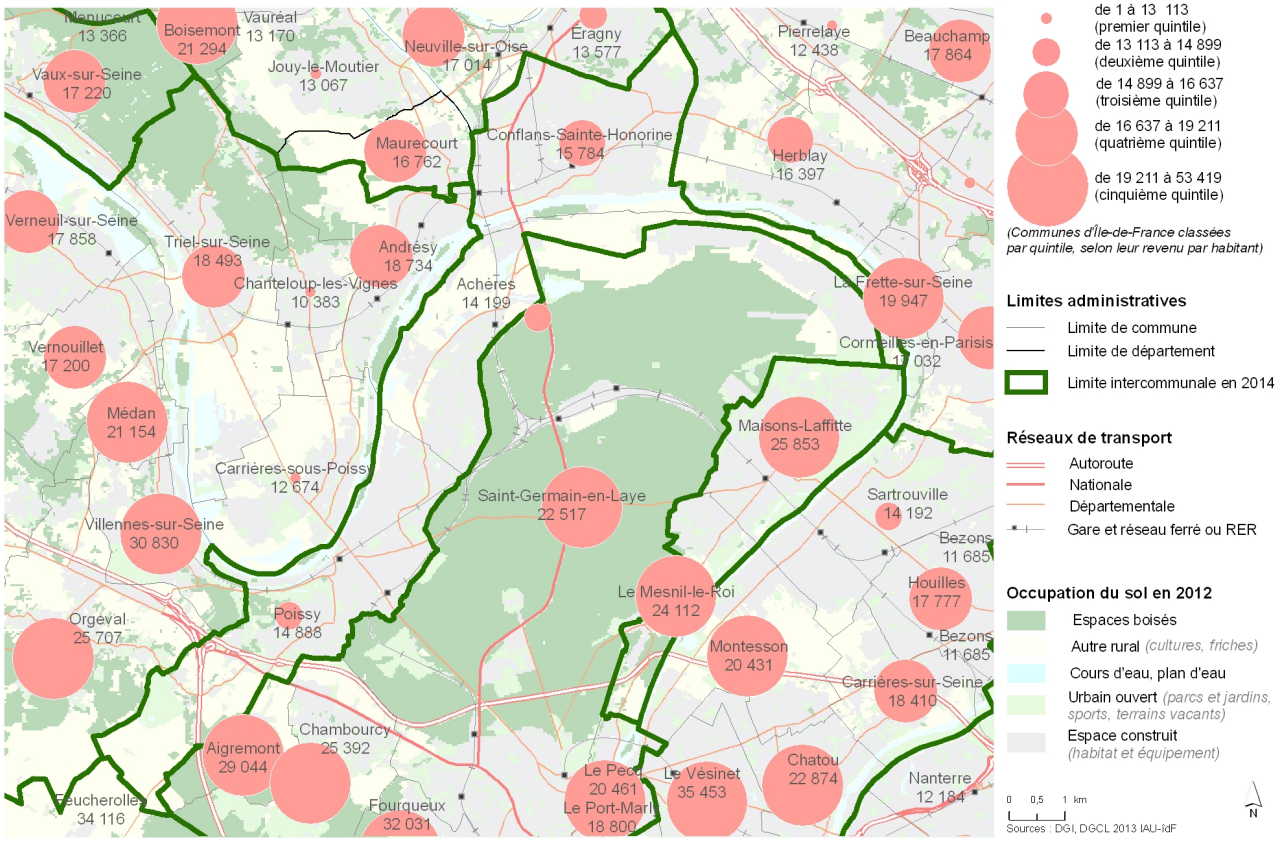

Politique de la ville en 2013

